



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 4 b) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies et mise en place
du Mécanisme technologique**

**Troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques
recensés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques
recensés par les Parties non visées à l'annexe I
de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi son examen du troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques recensés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I)¹. Il a noté avec satisfaction que 31 Parties non visées à l'annexe I avaient achevé l'évaluation de leurs besoins technologiques. Il a pris note de ce que l'appui financier aux évaluations des besoins technologiques était assuré par le Fonds pour l'environnement mondial au titre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, et que l'appui technique était assuré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les organisations régionales.

2. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'évolution du processus d'évaluation des besoins technologiques. Il a constaté que la plupart des Parties qui ont mené leur évaluation des besoins technologiques, comme indiqué au paragraphe 1 ci-dessus, ont aussi mis au point des plans d'action technologiques, qui hiérarchisent les technologies et préconisent un cadre de facilitation pour surmonter les obstacles à la diffusion de ces technologies. Il a aussi pris note de la nécessité pour les Parties de renforcer et de poursuivre le processus d'évaluation des besoins technologiques en continuant de promouvoir la conception et l'exécution de propositions de projets judicieuses sur les plans économique, environnemental et social.

¹ FCCC/SBSTA/2013/INF.7 (ci-après dénommé le troisième rapport de synthèse).

3. Le SBSTA a constaté que le troisième rapport de synthèse offre un grand nombre d'informations sur les éléments ci-après et qu'il en souligne l'importance: le processus d'évaluation des besoins technologiques, la participation des parties prenantes, les situations nationales, les priorités de développement nationales, les politiques et les mesures existantes, les secteurs et les technologies prioritaires, les obstacles recensés aux technologies et les cadres de facilitation pour les technologies, les plans d'action technologiques, y compris les activités liées à la recherche-développement, la démonstration, le lancement et la diffusion des technologies prioritaires, les idées de projets et divers éléments transversaux.
4. Il a aussi estimé que la formation sur les plans d'action technologiques et les idées de projets figurant dans le troisième rapport de synthèse pouvaient donner des indications sur le type d'appui nécessaire pour renforcer la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins technologiques, s'agissant en particulier des sources potentielles d'appui financier pour leur mise en œuvre.
5. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations internationales compétentes, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier de la Convention et les autres institutions financières concernées qui sont en mesure de le faire à assurer un appui technique et financier aux Parties non visées à l'annexe I pour la mise en œuvre des résultats de leur évaluation des besoins technologiques.
6. Le SBSTA a invité les Parties non visées à l'annexe I à tenir compte des résultats de leur évaluation des besoins technologiques pour élaborer les propositions de projets nécessitant un appui. Il a constaté la nécessité, pour promouvoir l'atténuation et l'adaptation, de disposer d'un financement suffisant provenant de sources diverses liées à la Convention ou extérieures, aussi bien publiques que privées.
7. Le SBSTA a observé que le processus d'évaluation des besoins technologiques visait en dernière analyse à renforcer l'action en matière d'atténuation et d'adaptation, et a estimé que l'exécution des projets avait intérêt à un certain nombre d'éléments pertinents qui garantissent la possibilité de disposer en temps opportun de l'appui financier et technique indispensable, notamment à des politiques et des réglementations propices qui tiennent compte de la situation nationale. Il a estimé que dans le cadre du processus d'évaluation des besoins technologiques, des pratiques de planification qui favorisent la participation de tous les acteurs concernés, ce qui pouvait inclure les milieux financiers et économiques nationaux et internationaux, sont fondamentales pour produire des idées de projets robustes.
8. Le SBSTA a estimé que les résultats des évaluations des besoins technologiques constituent une bonne base pour accélérer la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation. Il a incité les Parties non visées à l'annexe I, par l'intermédiaire de leurs entités nationales désignées, à tenir compte des résultats de leur évaluation des besoins technologiques pour formuler leurs demandes d'appui de la part du Centre et du Réseau des technologies climatiques.
9. Le SBSTA a pris acte des interactions possibles entre les évaluations des besoins technologiques et d'autres processus nationaux liés au climat et au développement, notamment ceux qui font intervenir des mesures d'atténuation appropriées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation. Il a invité les Parties non visées à l'annexe I à tenir compte de ces interactions pour l'élaboration de leurs mesures d'atténuation appropriées au niveau national et de leurs plans nationaux d'adaptation.